



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>La Fabrique des Quartiers</b> Courrier reçu le	
20 FEV. 2024	
Original :	→ MM
Copie :	JL
A classer	<input type="checkbox"/>

**Préfecture du Nord**

Lille, le **15 FEV. 2024**

Secrétariat général  
Direction des relations avec  
collectivités territoriales  
Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière  
Affaire suivie par : Soumaya DEROUICHE  
Tél : 03 20 30 57 41  
[soumaya.derouiche@nord.fr](mailto:soumaya.derouiche@nord.fr)

Le préfet  
à  
Monsieur le président de la fabrique  
des quartiers  
A l'attention de Monsieur MENNI

8 allée de la Filature  
59000 Lille

**Objet : Déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière – Roubaix quartiers anciens – quartier du Pile, situé sur le territoire de la commune de Roubaix**  
**PJ : 1**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie de mon arrêté portant déclaration d'utilité publique de l'opération citée en objet.

Il vous appartient de procéder, au sein de vos locaux, à l'affichage de cette décision et de ses annexes pendant deux mois.

A l'issue de ce délai, vous voudrez bien m'adresser le certificat d'affichage attestant de la bonne exécution de cette formalité.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des relations avec  
les collectivités territoriales,

  
Étienne TRAGNES

1. Fabrication 2. Quantity 3. Material 4. Date	5.0 FEB. 2024
Quantity	
Material	
Date	

1 2 FEB. 2024

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction des relations  
avec les collectivités territoriales

Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière

**Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière – Roubaix  
quartiers anciens – quartier du Pile, situé sur le territoire de la commune de Roubaix**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu la décision directe par délégation du conseil de la métropole européenne de Lille (MEL) n°23-DD-0247 du 4 avril 2023 par laquelle le président du conseil de la MEL sollicite de monsieur le préfet du Nord, l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier du Pile à Roubaix, au profit de « La fabrique des quartiers – Métropole européenne de Lille SPLA » ;

Vu le dossier établi relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique constitué en application des articles R.112-4 et R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les plans soumis à l'enquête ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2023 soumettant le projet susvisé aux formalités d'une enquête publique du lundi 9 octobre au lundi 23 octobre 2023 inclus en mairie des quartiers Est de Roubaix ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 14 novembre 2023 par lesquels celui-ci émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière – Roubaix quartiers anciens – quartier du Pile, situé sur le territoire de la commune de Roubaix ;

Vu le courrier de la fabrique des quartiers en date du 14 décembre 2023 par lequel le directeur du service de l'immobilier et du foncier sollicite du préfet du Nord la déclaration d'utilité publique de l'opération susmentionnée ;

Considérant qu'il convient de prononcer l'utilité publique de l'opération de restauration immobilière – Roubaix quartiers anciens – quartier du Pile, situé sur le territoire de la commune de Roubaix ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – Est déclarée d'utilité publique l'opération de restauration immobilière – Roubaix quartiers anciens – quartier du Pile, situé sur le territoire de la commune de Roubaix conformément aux plans annexés au présent arrêté.

Le projet, porté par la fabrique des quartiers, vise à définir et à mener une opération de requalification exemplaire à la fois sur le bâti et sur les espaces extérieurs.

Article 2 – La présente déclaration d'utilité publique est prononcée au profit de la fabrique des quartiers – métropole européenne de Lille SPLA.

Article 3 – Si les propriétaires des immeubles concernés font, au cours de l'enquête parcellaire, connaître leur intention de réaliser les travaux dont le détail leur aura été notifié, ou d'en confier la réalisation à la fabrique des quartiers, chargée de la restauration, leurs immeubles ne seront pas inclus dans l'arrêté de cessibilité.

Article 4 – A défaut d'accord amiable et d'engagement des propriétaires à réaliser les travaux, la fabrique des quartiers est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par la voie de l'expropriation, les parcelles nécessaires à l'exécution du projet visé à l'article 1. Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté, délai pouvant être prorogé une fois.

Article 5 – Conformément aux dispositions en vigueur, le présent arrêté accompagné de ses annexes fera l'objet d'un affichage légal, durant deux mois consécutifs, dans les locaux de la fabrique des quartiers, de la métropole européenne de Lille, de la mairie de Roubaix et de la mairie des quartiers Est de Roubaix ;

Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille cedex ou par l'application télérécurse citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) formé dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours administratif peut suspendre le délai de recours contentieux, s'il est formé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

Article 7 – Le présent arrêté sera adressé :

- au président de la fabrique des quartiers
- au maire de Roubaix
- à la mairie des quartiers Est de Roubaix
- au président de la métropole européenne de Lille

Article 8 – Le préfet du Nord, le président de la métropole européenne de Lille, le président de la fabrique des quartiers ainsi que le maire de Roubaix sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **14 FEV. 2024**

Le préfet du Nord,



Bertrand GAUME



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE



La fabrique  
des quartiers

Métropole Européenne de Lille - SPLA

VILLE DE  
**ROUBAIX**

VILLE DE ROUBAIX

**OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE**  
Programme n°1

**NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE  
RENOUVELLEMENT URBAIN  
ROUBAIX QUARTIERS ANCIENS**

Quartier du Pile

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA  
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE TRAVAUX**

**PLANS DE SITUATION**

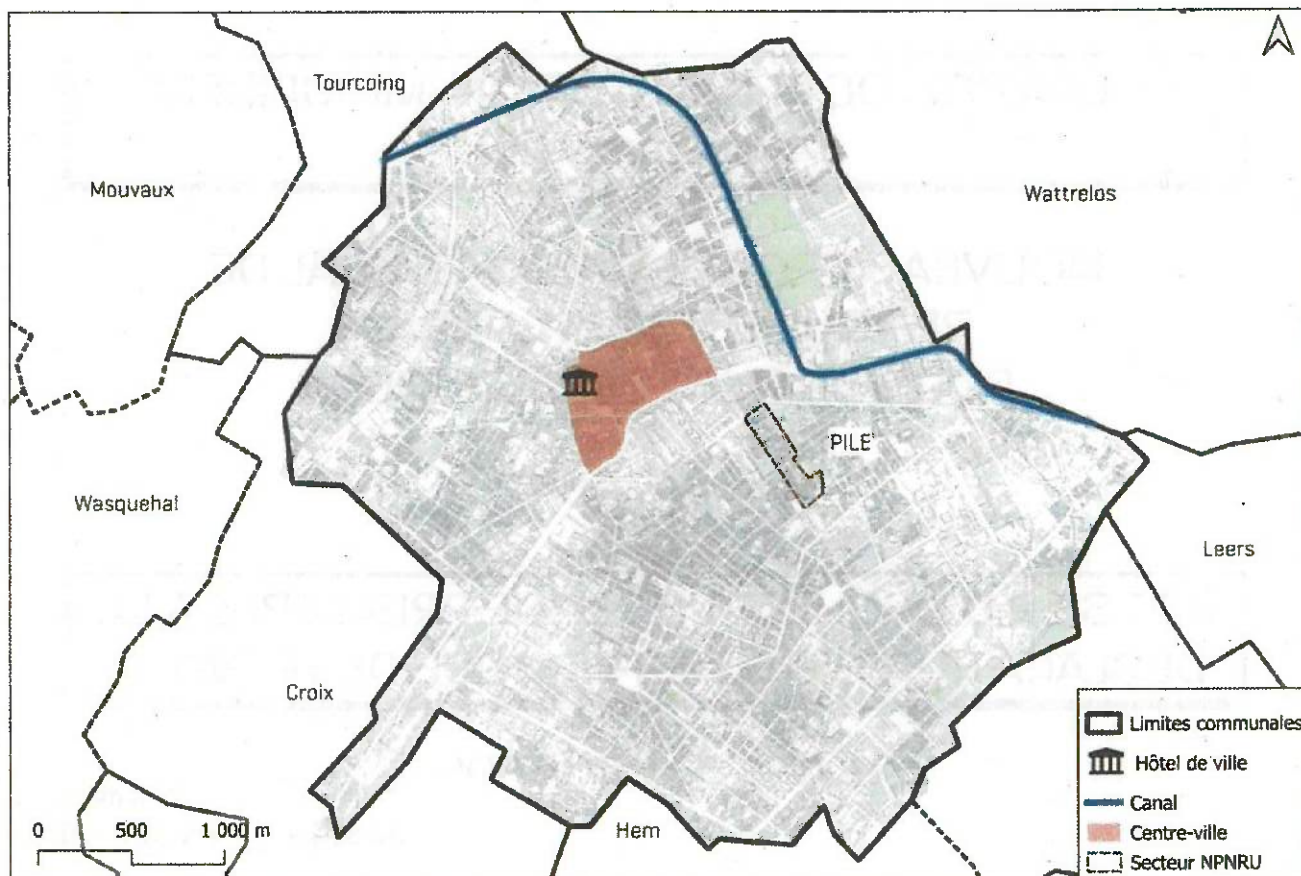
VU pour être annexé à mon arrêté  
en date du ..... **14 FEV. 2024** .....

Le Préfet,

**Bertrand GAUME**

# NPNRU de Roubaix volet quartiers anciens

## Plan de situation du secteur du PILE dans la ville de Roubaix





Désignation des adresses à intégrer à l'arrêté préfectoral de DUP relatif à l'opération de restauration immobilière (ORI) sur le quartier du Pile à Roubaix

Références cadastrales	N° et voirie	VU pour être annexé à mon arrêté en date du
CX 3	4 RUE DE LEUZE	14 FEV. 2024
CX 161	40 RUE DE LEUZE	
CX 100	25 RUE LAFAYETTE	
CX 102	21 RUE LAFAYETTE	
CX 109	7 RUE LAFAYETTE	
CX 148	6 RUE PAUL BERT	
CX 155	34 RUE DE LEUZE	
CX 4	6 RUE DE LEUZE	
CX 2	2 RUE DE LEUZE	
CX 33	237 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CX 44	253 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CX 110	5 RUE LAFAYETTE	
CX 10	211 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CX 43	251 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CX 114	22 RUE DE LEUZE	
CX 158	3 RUE PAUL BERT	
CX 113	20 RUE DE LEUZE	
CX 135	32 RUE PAUL BERT	
CX 136	30 RUE PAUL BERT	
CX 151	30 RUE DE LEUZE	
CW 173 - 982	16 RUE MARIE BUISINE	
CW 1183	46 TER RUE MARIE BUISINE	
CW 144	137 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CW 912	139 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CW 911	141 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CW 907	149 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CW 909	145 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CW 910	143 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CW 1150	153 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
CW 1184	132 RUE MONGE	
CW 352	273 RUE JULES GUESDE	
CW 351	275 RUE JULES GUESDE	
CW 350	277 RUE JULES GUESDE	
CW 349	279 RUE JULES GUESDE	
CW 344	283 RUE JULES GUESDE	
BZ 4	92 BOULEVARD DE BELFORT	
BZ 34	77 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
BZ 35	79 RUE PIERRE DE ROUBAIX	
BZ 66	27 RUE LEVERRIER	
BZ 64	31 RUE LEVERRIER	
BZ 67	25 RUE LEVERRIER	
BZ 69	21 RUE LEVERRIER	
BZ 71	17 RUE LEVERRIER	
BZ 74	11 RUE LEVERRIER	

Le Préfet,



**Bertrand GAUME**

